République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JUILLET 2026

Date de convocation : 10.07.2026
Date d'affichage : 10.07.2026

Nombre de conseillers

En exercice :	15
Présents :	11
Absents :	4
Pouvoirs :	0
Votants :	11

Etaient présents : Mmes BIGOT Yolande, BRIERE Marilyn, COUDRAY Sandra, FOUQUET Audrey, JOUSSE Nathalie, RIMLINGER Laurence.
MM. DEVILLE Damien, DUCREUX Olivier, MARIE Éric, MEYER Ferdinand, RICHET Bruno.

Absents : Mme HEZARD Claire, Mr LE ROUX Arnaud, Mr PETER Frédéric, Mr RADIGUE Samuel.

Secrétaire de séance : Mme BRIERE Marilyn.

L'an deux mille vingt-six, le vingt juillet à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué le dix juillet 2026, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur RICHET Bruno, Maire.

Ordre du jour :

Désignation du Secrétaire de séance.
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2026.
Décisions du Maire dans le cadre des délégations en vertu de l'article L2122.22 du CGCT.

1. SIAEP de la Région de Pontvallain – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable par le délégataire VEOLIA – Exercice 2025,
2. Locatif de la commune – Demande de modification de contrat de location,
3. Chemin de la Rouzière - Acquisition,
4. Convention – Occupation 2026/2027 de la piscine intercommunale par les élèves de l'Ecole Claire Fontaine,
5. Urbanisme.

Questions d'actualité.

Démission d'un Conseiller Municipal.
Monsieur le Maire informe que, par courrier en date du 20 juillet 2026, Monsieur Samuel RADIGUE l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal à compter du 20 juillet 2026.
Conformément à l'article L2121-4 du Code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de la Sarthe en sera informé.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2026 *Délibération 20072026D059*

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2026 est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante. Pour information, l'ensemble des élus en ont pris connaissance et seuls les élus présents lors de cette séance du 29 juin 2026 prennent part au vote.

Le Conseil Municipal est invité à valider le procès-verbal de la séance du 29 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2026.

Objet : Décisions du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal
Délibération 20072026D060

Devis :

Date	Nom Société	Montant devis TTC	Section	Objet
09/06/2026	CELLIER LEONARD DE VINCI	406.00 €	Fonctionnement	Boissons - Fêtes et Cérémonies
22/06/2026	AT2 CONCEPT	153.64 €	Investissement	Aspirateur - Mairie
25/06/2026	Garage LEROUX	1 459.00 €	Fonctionnement	Vidange & distribution Renault TRAFIC
08/07/2026	PHONER BUSINESS	550.80 €	Investissement	PC portable DELL reconditionné - Elus
13/07/2026	MODULABLE	1 116.00 €	Fonctionnement	Location modulaire - Local Jeunes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Prend acte des décisions prises par le Maire.

Objet : SIAEP de la Région de Pontvallain – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable par le délégataire VEOLIA, Exercice 2025. *Délibération 20072026D061*

Monsieur le Maire demande à la Secrétaire Générale de Mairie de présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du délégataire Société VEOLIA pour l'exercice 2025. Ce rapport adopté en comité syndicat du 22 juin 2026 est public et permet d'informer les usagers, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le service public d'eau potable dessert 4 229 abonnés au 31 décembre 2025 dont 543 à SAINT OUEN EN BELIN. Monsieur le Maire rappelle qu'une petite partie de la commune est desservie par un autre syndicat d'eau, le Siderm.

Le périmètre d'intervention du SIAEP s'étend sur les communes de : Château l'Hermitage, Coulongé, Ecommoy, Luché Pringé, Mansigné, Oizé, Pontvallain, Requeil, Saint Biez en Belin, Saint Ouen en Belin et Yvré le Pôlin.

La qualité de l'eau est satisfaisante comme le souligne les différents prélèvements :

- 22 prélèvements microbiologiques effectués par le délégataire ont été conforme à 100%,

- 14 prélèvements physico-chimiques effectués par le délégataire ont été conforme à 100% également.

Monsieur le Maire ajoute que la situation financière du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Pontvallain (SIAEP) est saine et que le prix de l'eau est correct. Le prix de vente de l'eau est de 2.75€ TTC le m^3 pour 120 m^3 en 2025.

Entendu l'exposé de la Secrétaire Générale de la Mairie et de Monsieur le Maire,

Vu l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Décide d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'exercice 2025 du délégataire Société VEOLIA pour le SIAEP de la Région de Pontvallain.

Objet : Locatif de la commune – Demande de modification de contrat de location.

Délibération 20072026D062

Le 28 septembre 2024, la commune a signé un contrat de location de la maison d'habitation -7 rue Saint Mamert avec le nom des deux locataires. Suite au décès d'un des locataires, une demande a été faite pour modifier le contrat de location afin de faciliter les démarches administratives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à modifier et signer le contrat de location par le biais d'un avenant en ce sens que le nom de Monsieur est supprimé.

Objet : Chemin de la Rouzière – Acquisition.

Délibération 20072026D063

La municipalité précédente avait décidé d'acquérir le chemin menant de : la route de la Rouzière à l'étang de Claire Fontaine (✖)



dans le but de mettre en place un parcours pédagogique autour de la biodiversité présente le long de ce chemin. Cette opération se déroulerait dans le cadre du projet «Territoires Engagés pour la Nature».

Bien que privé, ce chemin est emprunté par l'ensemble de la population depuis toujours et constitue un lieu de promenade apprécié. Par ailleurs, bon nombre d'habitants le pensent déjà communal.
Par délibération 29082022D059, le Conseil Municipal à l'unanimité avait décidé que cette acquisition se ferait pour l'euro symbolique et que la commune prendrait à sa charge tous les frais inhérents (bornage, notaire, etc...).
Chaque propriétaire a donc été sollicité en ce sens. Après l'accord de la totalité des propriétaires de la première partie du chemin, un géomètre a été diligenté.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 06 novembre 2023, Madame le Maire avait informé les élus que la commune disposait de toutes les signatures des propriétaires de la première partie du chemin sur les procès-verbaux de bornages du géomètre GUILLERMINET. La Trésorerie avait informé la collectivité qu'une directive administrative n'autorisait plus l'acquisition d'un bien à l'euro symbolique.
Par délibération 06112023D077, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- avait décidé d'acquérir les parcelles concernées moyennant la somme forfaitaire de 15€ la parcelle.
- avait décidé d'inscrire cette dépense au budget 2023,
- avait précisé que les frais d'actes seront à la charge de la commune,
- avait autorisé Madame le Maire à signer les actes de ventes et toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces acquisitions.
- avait précisé que les actes de ventes seront établis par Maître GUYON Baptiste, notaire à Ecommoy (Sarthe).

Une des propriétaires sous mesure de tutelle est décédée avant la signature des actes de ventes.
Après recherches notariales et généalogiques, les actes de succession ont pu être signés en août 2025 avec 12 héritiers.
L'état de santé d'une des héritières s'étant dégradé en octobre 2025, le mandat de vente et la vente ne pouvaient être signés avec la commune avant la mise sous protection (tutelle) de cette personne.
Début juillet 2026, la mise sous habilitation a été réceptionnée par l'office notarial ACP NOTAIRES de Bonnétable qui a fait parvenir à la Mairie, « un acte de réquisition d'instrumenter pour vente » à signer.

Maître GUYON Baptiste a informé l'office ACP NOTAIRES qu'en qualité de notaire des vendeurs (héritiers de la succession), il appartenait conformément aux règles professionnelles à l'office ACP NOTAIRES de rédiger et recevoir l'acte de vente. Les frais d'actes s'élèveront à environ 300€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Décide d'acquérir les parcelles concernées moyennant la somme forfaitaire de 15€ la parcelle,
- ✓ Décide d'inscrire cette dépense au budget 2026,
- ✓ Précise que les frais d'actes seront à la charge de la commune,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition.
- ✓ Précise que les actes de ventes seront établis par l'Office ACP NOTAIRES à Bonnétable (Sarthe).

Objet : Convention – Occupation 2026/2027 de la piscine intercommunale par les élèves de l'Ecole Claire Fontaine. *Délibération 20072026D064*

Tous les ans, le Conseil Municipal vote une délibération qui autorise le Maire à signer une convention définissant les modalités opérationnelles et financières relatives à l'occupation du centre aquatique Les Bains l'Orée pour deux classes de l'école Claire Fontaine (CP-CE1 et CE1-CE2).

Cette convention tripartite est signée entre la Communauté de Communes, la Sarl Piscine OBB (délégataire) et la Commune. Elle est fixée pour la période allant du 01 septembre 2026 au 30 juin 2027 pour 10 séances.
La redevance forfaitaire d'occupation est fixée à 147.80€ TTC par séance et par classe (pas d'augmentation par rapport à 2025/2026). Soit un coût total pour la collectivité de 2 956€ TTC pour l'année scolaire 2026/2027.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ Approuve la convention tripartite entre la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois, la Sarl Piscine OBB et la Commune de pour la période du 01 septembre 2026 au 30 juin 2027.

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Urbanisme : Déclaration d'intention d'aliéner.

- ➢ Pas de DIA

Questions d'actualité :

Monsieur le Maire indique sa rencontre avec le directeur de la piscine intercommunale. Les élèves de l'Ecole recevront un livret pédagogique de natation à partir de la rentrée 2027/2028. Il indique également le terme de la DSP (fin 2026).
Madame Audrey FOUQUET demande si le jour et l'horaire pour l'Ecole Claire Fontaine sont identiques pour la rentrée 2026/2027.
Monsieur le Maire indique qu'aucun changement n'est prévu dans la nouvelle convention.

Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 31 août 2026 à 20h30.

Monsieur le Maire informe les élus du séminaire des élus organisé par la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois. Celui-ci à lieu le jeudi 03 septembre de 18h à 20h à l'Ecole de Musique de Laigné-Saint-Gervais. Le carton d'invitation et le lien (pour réponse) seront envoyés dans la semaine par mail.

Monsieur le Maire indique également que chaque élu recevra dans la semaine, l'invitation de Mr VOGEL (réunion sur les finances publiques locales) qui aura lieu le mardi 15 septembre à 17h30 à Yvré l'Evêque. Les réponses sont à formuler auprès du secrétariat pour une inscription globale.

Monsieur le Maire informe le lancement de la campagne des élections sénatoriales. Les trois grands électeurs ont la possibilité de rencontrer les candidats : le 23 juillet à 16h30 à la mairie avec Mr COZIC et le 15 septembre à 18h30 à Ecommoy, Mr LE MENER.

Monsieur le Maire indique que la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) se réunira le jeudi 23 juillet à 9h.

Monsieur le Maire informe que le Président du Conseil Communautaire propose la création de 2 commissions et 3 comités. Les communes ont jusqu'au 11 septembre 2026 pour faire parvenir les noms des élus appelés à siéger dans l'une de ces instances. Le Conseil Communautaire du 15 septembre délibérera pour désigner les membres de chaque instance. Les propositions pour la commune de SAINT OUEN EN BELIN sont les suivantes :

- Commission Gestion des Déchets : Mr Olivier DUCREUX
 Mr LE ROUX Arnaud (en attente de confirmation).
- Commission Cycle de l'Eau : Mr Frédéric PETER
 Mme Marilyn BRIERE (en attente de confirmation).
- Comité CTG-PEJ : Mme Laurence RIMLINGER
 Remplaçante en cas d'absence Mme Yolande BIGOT
- Comité Charte Forestière : Mme Claire HEZARD
- Comité Développement Culturel : Mr Ferdinand MEYER

Monsieur le Maire indique que le Bureau Municipal a rencontré ce jour (20.07.2026) la Sté RADIANCE ENERGIE concernant le projet agri-photovoltaïque d'une agricultrice audonienne. Suite à la réunion publique de fin juin 2026, le projet n'a pas été abandonné et une nouvelle version a été présentée au Bureau. Le projet est réduit de moitié avec des panneaux principalement derrière l'exploitation de l'agricultrice. Une rencontre avec l'agricultrice est prévue afin de connaître son souhait sur le projet. Une réunion publique sera organisée le 22 ou 23 septembre prochain. La Commission Départementale est prévue le jeudi 01 octobre 2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a notifié le montant de la subvention DETR attribuée pour les travaux de voiries 2026 (Aménagement du plateau Route des 3 Maillets et travaux Route de la Poissonnière). La subvention est de 27 000€ (soit 30.43% de la dépense subventionnable) contre 44 360€ de subvention demandée.

Madame Laurence RIMLINGER explique que le projet de rénovation de l'Ecole Claire Fontaine et la végétalisation de la cour est un projet d'envergure. La constitution d'un groupe de travail dédié à ce projet doit se constituer et se rencontrer en août. Madame Laurence RIMLINGER indique qu'une entreprise interviendra en août pour une réparation d'urgence de la toiture (salle 3).

Madame Yolande BIGOT informe que le plan canicule a été déclenché le 18 juin dernier. Les bénévoles ainsi qu'un jeune audonien (Mathéo) appellent tous les 2-3 jours les 18 personnes inscrites sur le fichier.
Le 20 juin 2026, le CCAS a rencontré les bénéficiaires des colis alimentaires afin de faire une mise à jour de leur dossier (ressources, changement de situation,...).
Le 06 juillet, le goûter des séniors a eu lieu avec 44 personnes présentes et les membres du CCAS.
La date du gala est fixée au 19 octobre 2026.

Monsieur Olivier DUCREUX tient à signaler les retours très positifs du séjour jeunes organisé par le local jeunes de la CdC dans le Jura. Séjour de dix jours pour un coût de 150€ par jeune.
Monsieur le Maire informe que les jeunes organisent différentes actions ou manifestations au cours de l'année pour financer une partie de leur séjour.

Monsieur Ferdinand MEYER indique que pour le moment les deux radars pédagogiques ne fournissent pas de données sur la vitesse. Il attend un retour des prestataires sur le moyen de récupérer les données collectées. Monsieur Ferdinand MEYER a rendez-vous mardi 21 juillet avec le CAUE pour la sécurité sur la Rue Saint Mamert et les alentours de l'Ecole Claire Fontaine.

Madame Sandra COUDRAY fait un point sur la manifestation « Saint Ouen fête l'Eté ». La soirée s'est bien déroulée et de nombreux retours positifs ont été formulés par les habitants. Bonne organisation des bénévoles et prestations de qualité des artistes présents. Madame Sandra COUDRAY indique que le budget a été respecté. Un grand merci aux enfants, bénévoles pour les décorations de la place.
Des échanges sur un éventuel changement de date devra être évoqué. Madame Sandra COUDRAY remercie tout ceux qui se sont investis dans la manifestation.

Monsieur Damien DEVILLE indique que le chantier argent de poche s'est déroulé du 06 au 10 juillet avec 6 jeunes dont 2 de la commune. Le chantier était encadré par un agent technique, Monsieur le Maire et Monsieur Damien DEVILLE. Conditions difficiles en raison de la canicule. Les jeunes ont travaillé à l'intérieur du local technique pour réaliser leurs travaux. Une candidature pour les vacances de la Toussaint est possible. Après discussion, le Conseil Municipal souhaite postuler pour recevoir un chantier argent de poche sur la commune pendant les vacances de la Toussaint.

La séance est levée à 22 heures 24.

Le Secrétaire de séance,
Marilyn BRIERE

Le Maire,
Bruno RICHET